

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

**BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES COMMUNALES FRANCOPHONES -
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR.**

Le conseil communal décide,

Article 1 :

de modifier le règlement d'ordre intérieur des bibliothèques communales francophones dans le cadre de ce grand projet d'uniformisation de l'accès aux bibliothèques publiques de la Région de Bruxelles – Capitale, lesquelles bibliothèques disposeront vers la fin du mois de janvier de l'année 2009 d'une carte de lecteur uniformisée, à charge du Cabinet de l'Instruction publique et de la Jeunesse de la Ville de Bruxelles ;

Article 2 :

D'apporter les modifications suivantes au règlement d'ordre intérieur des bibliothèques communales francophones, adopté par le Conseil communal en sa séance du 15 juin 2006:

1° ARTICLE 4 : Inscription

&1. Toute personne qui sollicite son inscription à la Bibliothèque publique communale francophone est tenue de présenter une pièce d'identité.
Les jeunes de moins de 13 ans doivent avoir l'autorisation d'un de leurs parents ou, le cas échéant, d'un tuteur.

2° ARTICLE 6 : Modalités du prêt

& 2. En règle générale, la durée maximum du prêt est de 3 semaines [...] Il est possible de demander cette prolongation soit par téléphone, soit par mail, soit en venant sur place à la Bibliothèque. [...]

<i>Catégorie lecteurs</i>	<i>Période de prêt</i>
---------------------------	------------------------

<i>Jeunes de moins de 12 ans</i>	<i>3 semaines</i>
<i>Jeunes à partir de 12 ans</i>	<i>3 semaines</i>
<i>Adultes à partir de 18 ans</i>	<i>3 semaines</i>

[...]

3° ARTICLE 8 : Consultation d'Internet et impression liée à cette consultation

Tout lecteur inscrit à la Bibliothèque publique communale peut avoir accès gratuitement à Internet.[...]

Le téléchargement de pages appartenant aux sites WEB consultés doit se faire uniquement sur support papier au tarif de 0,10 € par page format A4 (noir et blanc) et de 0,75 € par page format A4 (couleurs).[...]

Article 3 :

De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'ordre intérieur des bibliothèques publiques communales francophones de Molenbeek-Saint-Jean à la date du 1er février 2009.

APPROUVE EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JANVIER 2009.

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE LE 10 SEPTEMBRE 2009.